

ASSEMBLEE GENERALE
du SIVU des CHENAIES de l'ADOUR

09 Avril 2021 à 18 H 30

Le neuf avril deux mille vingt et un à dix-huit heures trente minutes, s'est tenue dans la salle des fêtes de LAUREDE, l'Assemblée Générale du SIVU des CHENAIES et PEUPLERAIES de l'Adour sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, Président du SIVU.

Etaient Présents : 30 délégués sur 46.

Mesdames & Messieurs : BROCA Laurent (Bastennes), GONI Céline (Bélus), SEIZE Anne-Marie (Candresse), SAINT-PAUL Daniel (Cassen), SARRAUDE Francine (Castelnaud Chalosse), DUPREUILH Patrick (Gamarde), LARTIGAU Marie-Josée (Goos), DUCASSE Pascal (Gousse), LANOT Hervé (Heugas), BARROUILHET Monique (Lahosse), ROUSSEL Michel (Laurède), ROUBY Laurent (Louer), TASTET Thierry (Lourquen), LAFONT Gilles (Mees), MORANCY Olivier (Mimbaste), CRABOS Michel (Mouscardès), BOISSEL Gérard (Nerbis), CANJOUAN Yves (Nousse), MAURY Martine (Onard), LABAT Alain (Poyanne), CAZENEUVE Daniel (Préchacq), DARRIGADE Hervé (Rivière-Saas & Gourby), BOSVIEL Nicolas (Saint-Aubin), LESPIAUCQ Patrice (Saint-Geours d'Auribat), DUBOS Thierry (Saint-Jean-de-Lier), ETIENNE Bernard (Saint-Vincent de Paul), PIERRE Christian (Sort en Chalosse) TOURNIER Pierre (Téthieu), LABADIE Jérôme (Toulouzette) et HONTANS Pascal (Vicq d'Auribat).

Communes excusées : DAX, DONZACQ, POMAREZ, PONTONX, SAINT-MARTIN de SEIGNANX et TERCIS.

Communes non représentées : CAUNEILLE, CLERMONT, HINX, MUGRON, NARROSSE, OEYRELUY, POUILLON, SAUGNAC & CAMBRAN, SEYRESSE et YZOSSE.

Assistaient également à cette assemblée à titre consultatif :

- Mr Frédéric ARRIEUSSECQ : Responsable ONF UT Vallée de l'Adour, correspondant du SIVU.
- Mr Eric CONSTANTIN, Directeur ONF Agence LNA.
- Mme Sylvie PAGENAUD, Responsable CFP de Mugron, comptable public.
- Mme Lucie TAVERNE, Directrice du service Environnement CD40.
- Mr Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt du CD40.
- Mme Dominique DEGOS, Conseillère départementale Landes.

Etaient excusés :

- ❖ Mme Christelle GACHERIEU, Responsable service Forêts Travaux agence ONF LNA.
- ❖ Mr Xavier FORTINON, Président du Conseil Départemental Landes.
- ❖ Mr Gérard NAPIAS, Président COFOR Landes.



Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des Délégués et les remercie pour leur confiance et l'attention qu'ils portent aux Assemblées Générales du SIVU.

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 12 Mars 2021

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 mars 2021 a été adressé à tous les délégués. Le Président, après avoir précisé qu'il faut y apporter une modification sur les présents à titre consultatif notamment en la personne de Frédéric ARRIEUSSECQ marqué absent excusé alors qu'il était présent, demande à l'assemblée si d'autres observations sont à noter. Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Monique BARROUILHET, 1^o vice-présidente, déléguée de la commune de LAHOSSÉ, est nommée secrétaire de séance.

STATUTS : modifications statutaires articles 2 & 7

Avant de parler des modifications statutaires, le Président demande à Mr Frédéric ARRIEUSSECQ (ONF) de faire le point sur le Bois Façonné 2019. Ce dernier précise qu'il reste sur Castelnau et Sort, la remise en état des lieux et sur Goos, la fin des travaux est prévue pour fin juin. Il signale les soucis d'intendance avec l'entreprise Vignolles qui pose des problèmes sur les chantiers. Une prorogation des travaux et de remise en état a été accordée à l'entreprise jusqu'au 30 juin 2021, délai définitif.

Suite aux dernières ventes de bois, il annonce que le prix de vente compris entre 120 et 140 € du m³ se maintient.

A son tour, le Président déplore la situation causée par l'entreprise VIGNOLLES qui ne fait aucun effort pour régler ces litiges, une décision sera donc prise après le 30 juin 2021 si les travaux ne sont pas réalisés conformément au cahier des charges.

Le Président reprend la parole pour traiter les statuts. A la dernière réunion, il a été évoqué l'arrêt de la compétence « Bois Façonné », portée par le Sivu. En effet, le syndicat rencontre depuis quelques années des difficultés financières car le remboursement des frais d'exploitation par les communes intervient parfois après six mois d'attente et met en péril la trésorerie du SIVU. Se pose également pour les communes possédant un budget annexe forêt et assujettie à la TVA, l'impossibilité de procéder aux déclarations fiscales. En conséquence, le Président demande à l'assemblée de délibérer sur l'article 2 « objet du syndicat » afin d'enlever cette compétence des statuts. Après discussion, le Comité Syndical valide cette décision.

Avec cette mise à jour des statuts, il convient également de modifier l'article 7 « composition du bureau » relatif au nombre de membres : 6 au lieu de 4 ce qui donne : 1 Président, 2 Vice-Président et 6 membres.

Le projet de délibération et une copie des nouveaux statuts seront envoyés à toutes les communes pour approbation par les conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

Identité du syndicat : Le président rappelle que le SIVU, syndicat de communes, est un EPCI sans fiscalité propre. Afin de trouver un sursis à tous les problèmes financiers déjà évoqués, contact a été pris auprès des autorités préfectorales dans le but de changer d'identité et d'obtenir de nouvelles recettes. La réponse est revenue négative.

TRAVAUX SYLVICOLES 2020 : avancement des travaux

Mr Frédéric ARRIEUSSECQ (ONF) présente le bilan des travaux sylvicoles réalisés en 2020.

Introduction

C'est une situation particulière que ce début d'année 2021, puisque habituellement, nous sommes en mesure de présenter lors du DOB le programme des travaux N- 1 puisqu'ils sont en principe terminés au mois de janvier.

Il se trouve que, du fait de la situation sanitaire liée à la crise de la COVID 19, du changement de présidence, des problèmes financiers pour obtenir un prêt et le lancement du marché 2020 passé tardivement, des travaux sont toujours en cours. La prorogation du chantier est allongée jusqu'au 30/04/2021 en comptant sur la bienveillance des conditions météo. En conséquence, le bilan présenté tient compte des dépenses réalisables jusqu'à fin avril.

► Rappel sur les lots en cours :

- 3 lots de plantation : n° 1 à 3
- 6 lots de travaux d'entretien de régénération naturelle et de plantation : n° 4, 5, 7, 8, 9, 11

► Les lots terminés :

- 1 lot de plantation : n° 2 (*Plantations sur St Vincent de Paul et Téthieu*)
- 4 lots de travaux d'entretien : n° 5, 8, 9, 11

Lot 5 : travaux sur Dax, Mimbaste, Narrosse, Oeyreluy, Pouillon, Saugnac et Cambran, Seyresse.

Lot 8 : travaux sur Cassen, Gousse, Pontonx, Préchacq, Téthieu

Lot 9 : travaux sur Laurède, Mugron, Nerbis, Onard, Poyanne, Saint Aubin, Toulouzette

Lot 11 : travaux sur Gamarde, Goos, Lahosse, Louer, Lourquen, Nousse

↳ Les lots en cours :

▶ 2 lots de plantation : n° 1 et 3

Lot 1 : réalisé à 50 % => les travaux mécaniques sont faits, il reste les regarnis sur Cauneille, Heugas, Mimbaste, Narrosse, Oeyreluy, Rivière, Saugnac et Cambran. A faire également la plantation de Heugas. Les plantations de Oeyreluy et Saugnac sont faites.

Lot 3 : réalisé à 85 % => Il reste à traiter les travaux de plantation et de regarnis sur Mugron. Les travaux sur les autres communes (Goos, Laurède, Louer, Mouscardès, Onard, St Aubin, St Geours d'Auribat) sont faits.

➤ 2 lots de travaux d'entretien : n° 4 et 7

Lot 4 : réalisé à 90 % => il reste à traiter les travaux d'entretien sur Tercis et St Martin de Seignanx. Les travaux sur les autres communes (Cauneille, Heugas, Mees, Rivière) sont faits.

Lot 7 : réalisé à 60 % => Communes de Candresse, Hinx, Sort en Chalosse, Yzosse. Les travaux mécaniques sont faits, il reste à réaliser les travaux manuels.

Les suites :

1. Par rapport aux délais :

Une prorogation a été accordée aux entreprises jusqu'au 30 avril, ce qui devrait être suffisant.

2. Par rapport aux conditions de réalisation :

Les conditions météo ont permis de planter dans des conditions à peu près correctes.

3. Par conséquent, nous avons bon espoir de terminer l'intégralité des travaux durant le mois d'avril.

Intervention de Mr LANOT : il s'inquiète quant à la date tardive des plantations, car les plants gardés en jauge dans du sable risquent de manquer d'irrigation et leur reprise peut être compromise. M ARRIEUSECQ le rassure, on verra en octobre et on fera le point.

TRAVAUX SYLVICOLES PROGRAMME 2021

Le programme 2021 concerne **43 communes** (45 en 2020, 43 en 2019). Le montant total prévisionnel TTC du marché (estimé sur la base des prix unitaires moyens des 3 dernières années) se chiffre à

- **416 052,60 €** (avec assistance technique)

- Entretien des plantations → 25,2 % du programme (23,9 % en 2020)
 - Travaux de plantation → 17,4 % du programme (28,3 % en 2020)
 - Acquisition et entretien des régénérations naturelles → 57,4 % du programme (47,8 % en 2020)
- **460 hectares** de forêts (hors regarnis et compléments)
soit **17 %** de la surface chêne des communes du SIVU
- Aide du Conseil Départemental des Landes de **60 000 €** : soit **19 %** du marché 2021 (consultation principale) ou **16 %** du total des travaux aidés.

Détail des travaux 2021

LOTS	SIVU 1	SIVU 2	SIVU 3	Total (€ TTC)
1		21 208,44		21 208,44
2		25 118,39		25 118,39
3	1 198,40		29 133,83	30 332,23
4	5 024,80		37 435,86	42 460,66
5	5 523,32		31 094,69	36 618,01
6	17 475,43		12 080,97	29 556,40
7	4 747,00		25 047,11	29 794,11
8	11 852,12		17 502,21	29 354,33
9	11 387,31		27 268,67	38 655,98
10	24 865,67		12 102,64	36 968,31
ATDO ONF	12 136,10	8 159,65	27 752,84	48 048,60
Entretiens 1 ^{ère} année (n+1)	7 769,52			7 769,52
Protections GIBIER		17 458,80		17 458,80
Publicité marché	405,12	421,68	793,20	1 620,00
Régie communale	2 602,55		18 486,30	21 088,85
Total (€ HT)	104 987,32	72 366,97	238 698,32	416 052,61

Programme « SIVU 1 »

- ❖ **164 hectares** d'entretien de plantations avec la régie communale et les entretiens « n+1 » (148 en dégagements manuels).

C'est une augmentation de **8,6 %** en surface par rapport à 2020.

Programme « SIVU 2 »

- **10,55 ha** de plantation en plein (18 ha en 2020) soit un besoin de :
- **15 670 plants** de chênes
- **1 050 plants** en regarnis de plantation (4 750 en 2020, 1 250 en 2019)
- **400 plants** pour les compléments de régénération naturelle (1 500 en 2020, 2 100 en 2019, 1 400 en 2018, 2 000 en 2017 et 7 000 en 2016)

Le besoin en plants pour cette année est de :

- 15 670 plants de chênes pédonculés
- 550 plants de chênes sessiles
- 800 plants de feuillus divers (érable champêtre, charme et tilleul)

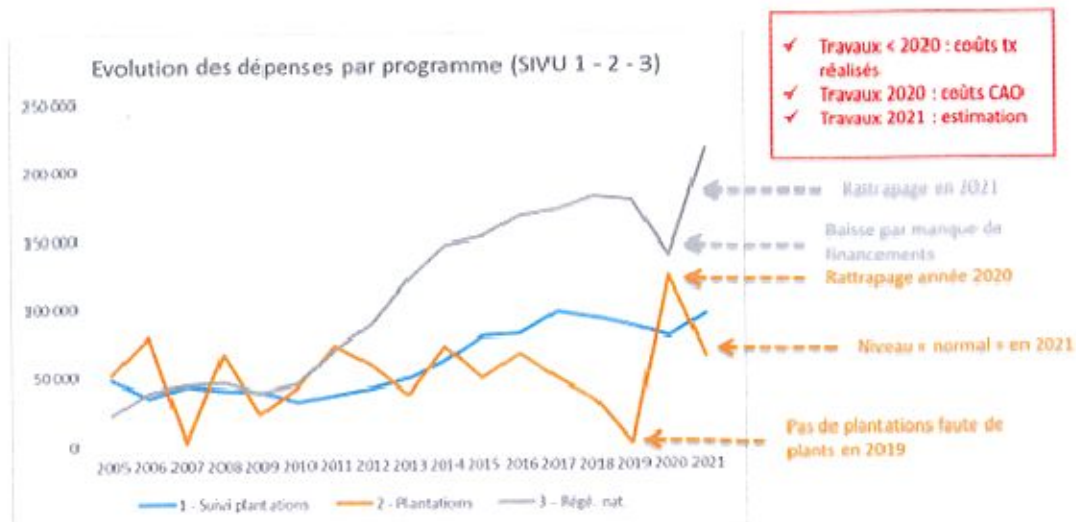
**17 020
plants**

Programme « SIVU 3 »

- ❖ **141 hectares** de broyage de la végétation (121 ha en 2020, 148 ha en 2019, 65 ha en 2018)

- 13 ha rez-terre
- 128 ha en hauteur (20 - 30 cm) / quand le semis est présent
- ❖ 12 ha d'ouverture de cloisonnement (24 ha en 2020, 11 ha en 2019, 13 ha en 2018 et 2017)
- ❖ 202 ha d'entretien de **cloisonnements d'exploitation**
- ❖ 186 ha d'entretiens synonymes de régénération naturelle «acquise» (181 ha en 2020, 180 ha en 2019, 230 ha en 2018)
- ❖ 11 ha de dépressages et nettoiemnts (idem en 2020, 2019 et 2018, 7 en 2017)

Montants € HT des SIVU 1-2-3 sur 17 ans



- SIVU 1 : Stabilisation voire diminution depuis 2017
- SIVU 2 : rattrapage pour les travaux de plantation en 2020 et stabilisation en 2021
- SIVU 3 : rattrapage en 2021 des lots non réalisés en 2020



- Le programme global est stable depuis 2016. Après une diminution notable en 2019 faute de plants, il intègre en 2020 les plantations différées de l'année dernière et par conséquence le montant s'en ressent. Cependant, le programme 2020 ne sera pas réalisé entièrement et le programme 2021 récupère les reports.

La régie communale 2021 :

- ↳ 3 communes pour un montant prévisionnel de 21 088 € HT
(2 602 € en SIVU 1 et 18 486 € en SIVU 3).

Forêt	Localisation
CASSEN	2.u / 13.u
PONTONX / ADOUR	32.u / 33.u / 34.u / 51.a
TETHIEU	13.c / 29.c / 21.b / 27 / 30

Problématique à solutionner : la commune de RIVIERE-SAAS & GOURBY ne souhaite pas réaliser en 2021 les travaux inscrits au programme 2021 pour un montant prévisionnel de 21 000 € pour cause de difficulté financière. Le président précise que ces travaux sont payés par le SIVU et remboursés par la commune par des annuités demandées sur 5 ans. Mr DARRIGADE, Maire, présent dans la salle, fournit les raisons de ce choix. Après discussion, il s'engage à rediscuter avec sa commission communale forêt et donnera rapidement une réponse au SIVU afin de pouvoir préparer le marché 2021.

BUDGET PRIMITIF 2021

Les documents de synthèse ont été adressés à chaque délégué avec la convocation.

Monsieur le Président présente en détail le budget 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 541 410,98 €	97 128,65 €
DÉPENSES	1 541 410,98 €	97 128,65 €

Présentation et Détail par Section

Chapitre	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
011 – charges à caractère général	98 426,34	44 339,43
012 – charges de personnel	18 200,00	19 950,00
65 – autres charges de gestion courante	20 340,00	16 720,00
66 – charges financières	5 469,65	8 316,40
002 – déficit de fonctionnement reporté	3 506,19	-
022 – dépenses imprévues	-	7 200,00 -
023 – virement à la section d'investissement	-	-
042 – opérations d'ordre budgétaire	602,82	602,82
TOTAL	146 545,00	97 128,65

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : fournitures administratives, frais d'affranchissement, imprimés,

remboursement de frais de logistique, maintenance, assurances multirisques, cotisations, mise en place du RGPD-DPO, frais bancaires.

On peut noter une diminution sensible des dépenses : achèvement des chantiers bois façonnés de 2019 (environ 10 000 € TTC), ajournement de l'opération « Ecole de la Forêt » qui a pour but de faire découvrir les chênaies de l'Adour aux jeunes générations, tout ceci, bien-sûr, est lié aux conséquences de la pandémie du COVID-19. Quant à l'organisation du voyage d'étude 2021 (si autorisation sanitaire) la totalité des frais sera prise en charge par les participants (transport, assurances, hébergement, visites...).

A compter de cette année, l'opération « Bois Façonné » ne sera plus engagée par le syndicat, cette compétence va être supprimée des statuts.

Chapitre 012 : charges de personnel :

Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel pour 19 950,00 € : 1 seul agent assure les fonctions de secrétaire du syndicat : grade rédacteur principal 1^o classe - durée hebdomadaire : 11/35^o

Les dépenses de ce poste sont stables et prennent en compte la valeur du point d'indice, les charges sociales, l'assurance risques statutaires et le régime indemnitaire (RIFSEEP catégorie B).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :

Ce chapitre concerne principalement le versement des indemnités et cotisations des Elus pour 16 720,00 € (1 président et 2 vice-présidents). A noter qu'au BP 2021, les Elus ont décidé de maintenir leur position prise en 2020, à savoir : leur indemnité est réduite de 50 % des montants maximum.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette pour 6 500 €. Le rattachement des charges concerne les ICNE détaillés comme suit :

ICNE exercice N = 3 000 € ICNE exercice N-1 = - 1 633,60 €

Des frais intérêts de Ligne Trésorerie pour le Bois Façonné sont prévus à hauteur de 450 €.

Chapitre 022 : dépenses imprévues :

En 2021 ce chapitre est abondé pour un montant de 7 200, 00 €

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement :

Pour 2021, il n'est pas nécessaire de prévoir de l'autofinancement à la section d'Investissement.

Chapitre 042 : A ce chapitre concernant les Opérations d'Ordre Budgétaire, s'inscrit l'amortissement prévu sur 10 ans de l'acquisition du sous-soleur (dernière échéance).

➤ **Recettes :**

Le montant des recettes de la section de Fonctionnement s'élèvent à 97 128,65 € dans lequel est inclus l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2020 soit 4 258,65 €.

Elles se répartissent comme suit :

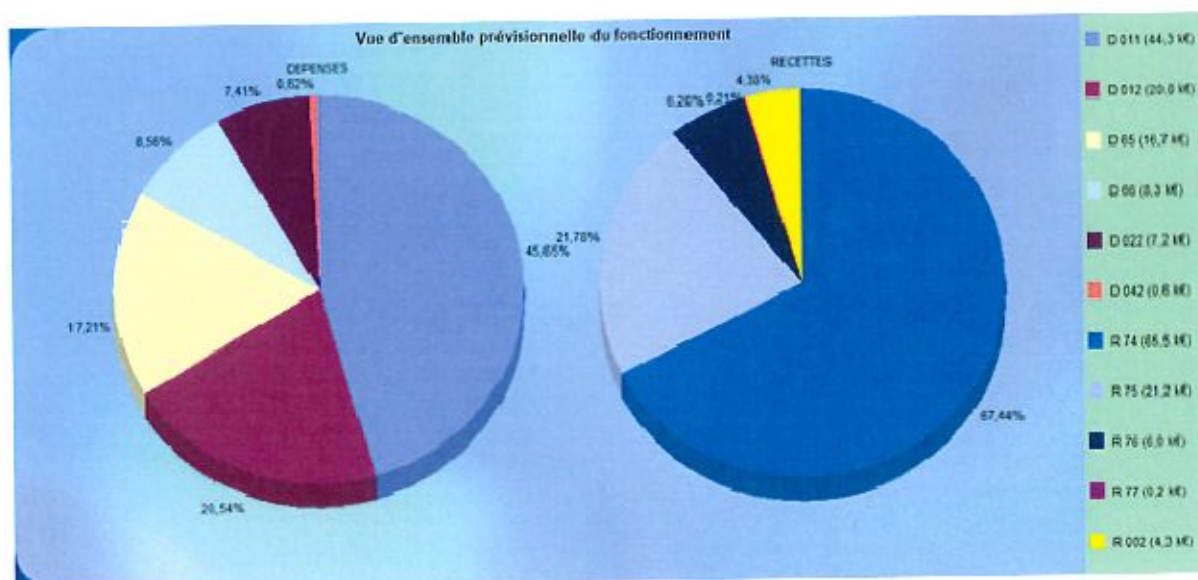
Chapitre	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
74 – dotations et participations	140 500,00	65 500,00
75 – autres produits divers de gestion	-	21 150,00
76 – produits financiers	5 045,00	6 020,00
77 – produits exceptionnels	1 000,00	200,00
002 – résultat antérieur	-	4 258,65 -
TOTAL	146 545,00	97 128,65

Chapitre 74 : Ce chapitre est le poste le plus important de la section de fonctionnement et il comprend le remboursement de l'avance faite par le syndicat concernant l'opération « Bois Façonné 2019 » (10 000 €) ainsi que la participation des communes concernant la gestion des forêts / ha qui a été revue à la hausse pour permettre un fonctionnement équitable du syndicat (5 000 €). Ce chapitre s'élève à 65 500 € y compris le remboursement des intérêts de la LT pour le bois façonné 2019.

Chapitre 75 : Ce chapitre concerne le voyage d'étude 2021 et intègre la totalité des frais du séjour par les participants y compris le transport.

Chapitre 76 : Les produits financiers correspondent au remboursement par les communes des intérêts relatifs aux prêts des travaux sylvicoles et aux produits de participations.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels concernent la participation des éventuels sponsors ou mécènes à l'opération « Ecole de la Forêt » lancée en 2016.



➤ **Section d'Investissement : Dépenses**

Les dépenses de la section d'Investissement s'élèvent à **1 541 410,98 €** et se répartissent comme suit, dans lesquelles sont inclus les Restes à Réaliser 2020 pour 335 000,00 €.

Chapitre	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
16 – emprunts (capital)	277 648,00	298 700,00
2181 – Ecole de la Forêt – acquisition mallettes 2	10 000,00	3 000,00
2188 – Brochure 40 ans	5 000,00	5 000,00
45 – opérations pour compte de Tiers :	449 000,00	777 960,98
45811901 : suivi de plantations 2019	13 700,00	
45811902 : plantations 2019	-	
45811903 : régénération naturelle 2019	47 300,00	
45812001 : suivi de plantations 2020	93 000,00	60 500,00
45812002 : plantations 2020	110 000,00	157 460,9
45812003 : régénération naturelle 2020	185 000,00	150 000,00
45812021 : suivi de plantations 2021		104 990,0
45812022 : plantations 2021		72 360,0
45812023 : régénération naturelle 2021		232 650,0
020 - dépenses imprévues	17 486,91	46 750,00
041 – opérations d'ordre budgétaire	388 000,00	410 000,00
TOTAL	1 147 784,91	1 541 410,98

Les principaux investissements concernent les travaux sylvicoles :

- Achèvement travaux sylvicoles campagne 2020
- Programme prévisionnel de travaux année 2021.

➤ **Recettes**

Les recettes de la section d'Investissement s'élèvent à **1 541 410,98 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
001 – Excédent Fonctionnement reporté	61 182,09	378 808,16
1323 – subvention CD 40	30 000,00	60 000,00
1641 – emprunts travaux sylvicoles	388 000,00	410 000,00
276348 – remboursement annuités (capital) par les communes	250 000,00	282 000,00
021 - virement de la section de fonctionnement	-	-
040 – opérations d'ordre budgétaire (amortissement)	602,82	602,82
041 – opérations d'ordre budgétaire (affectation prêt)	388 000,00	410 000,00
TOTAL	1 147 784,91	1 541 410,98

Les principales recettes sont constituées par :

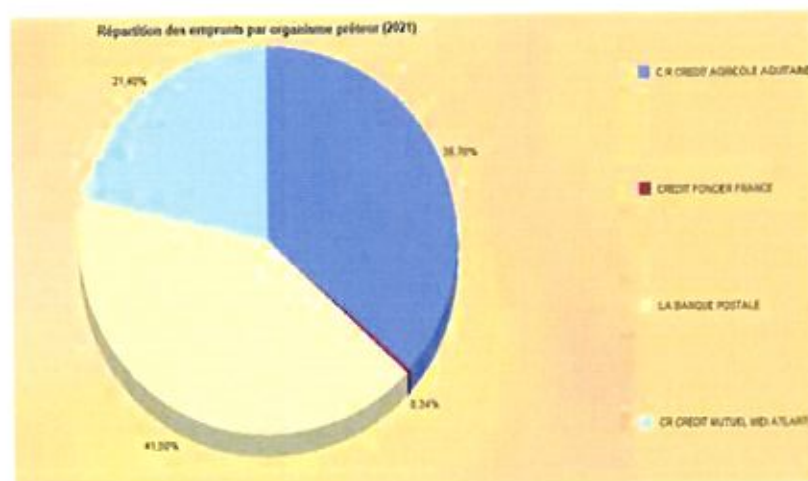
- un emprunt relatif aux travaux sylvicoles de 410 000 € (remboursable sur 5 ans)
- le remboursement par les communes des annuités (part capital) pour 282 000 €

- le versement (solde) de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux sylvicoles 2020 (base 30% des travaux HT et plafonnée à 60 000 € par opération) et acompte 2021 (30 000 €) soit un total de 60 000 €
- les recettes d'amortissement pour 602,82 € (sous-soleur)
- les recettes OOB concernant l'affectation du prêt travaux pour 410 000 €
- et l'excédent 2020 reporté pour 378 808,16 €.

L'Endettement

Le remboursement du capital de la dette pour emprunt s'élève en 2021 à 298 700 €. Le remboursement relatif aux prêts des travaux sylvicoles contractés sur 5 ans, varie chaque année.

Le tableau annuel des annuités est établi par commune en regroupant les prêts FFN (Fonds Forestier National), et les diverses banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Banque Postale).



Mr le Président demande s'il y a des questions sur ce document budgétaire. Après délibération, le budget primitif est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents. Le Président remercie l'assistance.

QUESTIONS DIVERSES

1. Ecole de la Forêt : le Président donne la parole à Mme BARROUILHET :

Elle fait un condensé des divers rendez-vous pris avec le CPIE, la COFOR et le service Environnement du Département, et laisse la parole à Lucie TAVERNE, sa directrice. Cette dernière est très heureuse d'être là, et explique avec force d'arguments, qu'il faut mutualiser les forces en présence. Elle confirme que la rentrée 2021-2022 pourra se faire en collaboration avec le CPIE, et l'animation de l'école de la forêt sera inscrite dans ce programme donc pris en charge, ainsi que l'année 2022-2023 pour terminer la

boucle des écoles. Elle évoque, la convention qui va se passer avec l'ONF et reparle des 330 mallettes à 10.00 € qui pourraient éventuellement lors de la réunion de travail faire l'objet d'un article. Elle met en avant la synergie, avec les Syndicats de Rivière, le SIMAL, Graine de Forêt, etc...

En conclusion, elle est confiante pour finaliser cette opération et mettre au point une nouvelle formule pour après. Toute l'assistance est satisfaite, car ce projet tient à cœur à tous les délégués.

2. Intervention de Mme DEGOS - Conseillère départementale.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'elle assiste aux Assemblées Générales du syndicat et nous assure ne pas rencontrer beaucoup de structures intercommunales qui traitent les problématiques, c'est une vraie richesse. Elle nous informe qu'une exposition sur l'Adour va avoir lieu.

Elle se félicite de l'issue de l'école de la forêt, et en tant qu'ancienne enseignante, elle confirme que les scolaires transmettront toutes ces informations, éduqueront leurs parents et les nouveaux arrivants dans nos villages.

Concernant les travaux sylvicoles 2021, elle confirme, que la subvention du Conseil Départemental, en soutien aux productions locales et forestières, est bien inscrite sur le budget qui sera voté les 6 et 7 Mai prochains.

3. Intervention de Mr CONSTANTIN : il remercie le Président pour son invitation aux Assemblées Générales et l'assure que c'est avec plaisir qu'il y assiste selon ses disponibilités.

Concernant l'Ecole de la Forêt, il réaffirme que les enfants sont là pour éduquer leurs parents. Il évoque succinctement la mallette pédagogique qui est un outil essentiel pour la transmission et le travail.

Il est convaincu que la forêt est une solution, au réchauffement climatique, à l'environnement mais une communication est nécessaire pour les concitoyens.

Concernant le désengagement de l'Etat envers l'ONF, il signale que la masse salariale ONF est maintenue. Il est impératif de garder l'outil ONF avec stabilisation des moyens pour maintenir la capacité de gestion sur les forêts avec les collectivités.

➤ Mr DARRIGADE, maire de Rivière-Saas & Gourby, intervient sur les plantations et demande si, en raison du réchauffement climatique, la question de changer d'essence ne serait pas d'actualité pour une meilleure capacité de résistance au stress et à la sécheresse ?

➤ Mr CONSTANTIN lui répond que nous sommes épargnés et que nos forêts se portent bien, en chênes et en pin, ce qui n'est pas le cas du littoral (étude avec l'INRA). Dans quelques années, pourquoi ne pas se poser la question du « chêne Tauzin » qui est plus rustique.

4. **Intervention du Président** : le Président évoque à nouveau, la problématique dans certaines parcelles où la régénération naturelle ne fonctionne pas du tout. Après discussion, il est convenu qu'une expertise des cas sera faite par le forestier du secteur.

5. **Comptable Public** : le Président annonce qu'à partir du 01 septembre 2021, le Centre de Finances Publiques de Mugron fermera définitivement et sera rattaché au centre de SAINT-SEVER qui regroupera plusieurs trésoreries. De ce fait, le syndicat aura un nouveau comptable public.

Le Président, remercie Mme PAGENAUD, actuellement comptable public du SIVU, qui a su traiter et apporter les solutions adéquates aux différents problèmes soumis par le syndicat. L'intéressée est mutée vers un autre lieu de travail avec de nouvelles fonctions. Mme PAGENAUD remercie le Président et l'ensemble des délégués pour la confiance accordée et souhaite une bonne continuité au SIVU des CHENAIES de l'Adour.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été étudié et les questions diverses traitées, le Président déclare la séance close à 20 H 30.

Pour extrait conforme, à LAUREDE le 14 juin 2021.



Signé

Le Président

Michel ROUSSEL



